



Bulletin d'inscription
**" Séjour EMBRUN - Village de vacances CHADENAS-
 Chemin de Chadenas 05200 EMBRUN-Hautes-Alpes"**

 Découverte et Nature 36 Place de l'église 07340 PEAUGRES Tél : 04 75 34 87 81	<u>Assurance R.C.P.</u> GROUPAMA Caisse régionale d'assurances Mutuelles Agricoles Paris Val-de-Loire 161 avenue Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex Contrat n° : 41789295M / 0002 <u>Garantie financière:</u> GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 ct. n° 4000716162 /0	<u>IMPORTANT :</u> si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci- dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin	Date:14/10/2025 N° fédéral du séjour : <u>FR018531</u>
---	---	--	---

Client :		
Nom - Prénom :		N° Licence FFRP :
Adresse :		
CP :	Ville :	
Tél :	Port :	E-mail :

Conjoint :		
Nom - Prénom :		N° Licence FFRP :
Adresse :		
CP :	Ville :	
Tél :	Port :	E-mail :

Personne à prévenir en cas de problème :
 Nom - Prénom :
 Tél : Port : E-mail :

Séjour : Séjour EMBRUN - Village de vacances CHADENAS - 7 nuitées
Description : 2 X ½ Journées et 4 jours de randonnée pédestre
Lieu: Chemin de Chadenas 05200 EMBRUN Hautes-Alpes Date: du 12/09/2026 au 19/09/2026

Organisateur : Découverte et Nature Nom : THOMAS Claude Tél : 06 47 54 62 78 Le séjour peut être annulé si un nombre minimum de 42 participants n'est pas inscrit à la date du 15/12/2025		Hébergement : Mode : Pension complète Nom : CHADENAS-05200 EMBRUN Chambre : Double(Twins)/Individuelle Contenu prestation: Pension – 7 nuitées	
Formalités : Licence FF Randonnée en cours de validité : ☐ OUI Passeport : ☐ NON CNI : ☐ OUI Permis de conduire valide pour les chauffeurs		Transport : en autocar Description : Autocar Standard "53 Places »	
Révision de prix : Voir notice d'information de l'organisateur		Assurances facultatives : <i>(barrer les mentions inutiles)</i>	
Frais de résolution ou d'annulation Voir notice d'information de l'organisateur		Annulation/interruption :	☐ OUI ☐ NON ☐ OUI ☐ NON ☐ OUI ☐ NON

Décompte		Prix unitaire	Nombre	Montant	Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves.
Prix du séjour		780 €			
Assurance annulation/interruption de séjour (Facultative, mais fortement conseillée)		29 €	.		
Majoration Chambre Individuelle		105,00 €			
Total :					
Acompte pour l'inscription. Date limite 15/12/2025.				260 €	
Assurance annulation/interruption de séjour. Date limite 15/12/2025.				29 €	
2me Acompte à régler avant le 26/04/2026				260 €	
Solde à régler avant le 02/08/2026				260 €	
(Plus Majoration Chambre Individuelle)				€	

Les Conditions Générales de vente, la notice assurances sont consultables à la permanence de l'association ou sur le site de l'association (<https://www.decouverte-et-nature.org/>)

Informations destinées aux voyageurs :

Coordonnées de l'organisateur du séjour :
Association FFRP 09728 Découverte et Nature représentée par son président : THOMAS Claude
Adresse : 480 Route de Cheval 07340 Peaugres

Responsable du séjour : M THOMAS Claude. 480 route de cheval
mail : claudethomas07@orange.fr - Tél : 06 47 54 62 78

• L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.

• Cession du contrat :

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

• Augmentation du prix du voyage :

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

• Modification du contenu du séjour :

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

• Annulation du séjour par l'organisateur :

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

• Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles (ex.: problèmes de sécurité):

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

● **Elément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

- Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

- **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel".

- **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance-crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre

Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

•Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :

Pour l'organisateur.

Fait le : à :

Signature :

Pour le Client.

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves, sauf exigences particulières ci-dessus .**Pour les couples, apposer deux mentions et deux signatures**
(apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")

Fait le : _____ à : _____

Signature(s)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051